



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/1994/73
24 janvier 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 14 JANVIER 1994, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LA MISSION PERMANENTE DE L'AUSTRALIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une liste des mesures* que l'Australie a prises pour appliquer les sanctions additionnelles décrétées contre la Jamahiriya arabe libyenne par le Conseil de sécurité dans sa résolution 883 (1993).

* Le texte des mesures peut être consulté au bureau S-3545.